

### Des milieux en évolution constante

Deux tendances s'opposent dans la dynamique naturelle de l'Allier : l'érosion et le dépôt. Issues de cette dynamique, les falaises d'érosions sont des éléments essentiels pour la biodiversité. En effet, ces falaises abritent des oiseaux particuliers, notamment les très colorés Guêpier d'Europe et Martin-pêcheur ainsi que l'Hirondelle de rivage.

À l'inverse, du côté intérieur du méandre, les plages de dépôt accueillent d'intéressantes pelouses alluviales composées d'espèces pionnières. Ces plages accueillent également certains oiseaux comme le Petit Gravelot, qui niche à même le sol au milieu des galets.

Ainsi, la dynamique naturelle crée en permanence de nouveaux milieux complémentaires présentant chacun un intérêt pour la biodiversité.



Falaise d'érosion au méandre des Granges



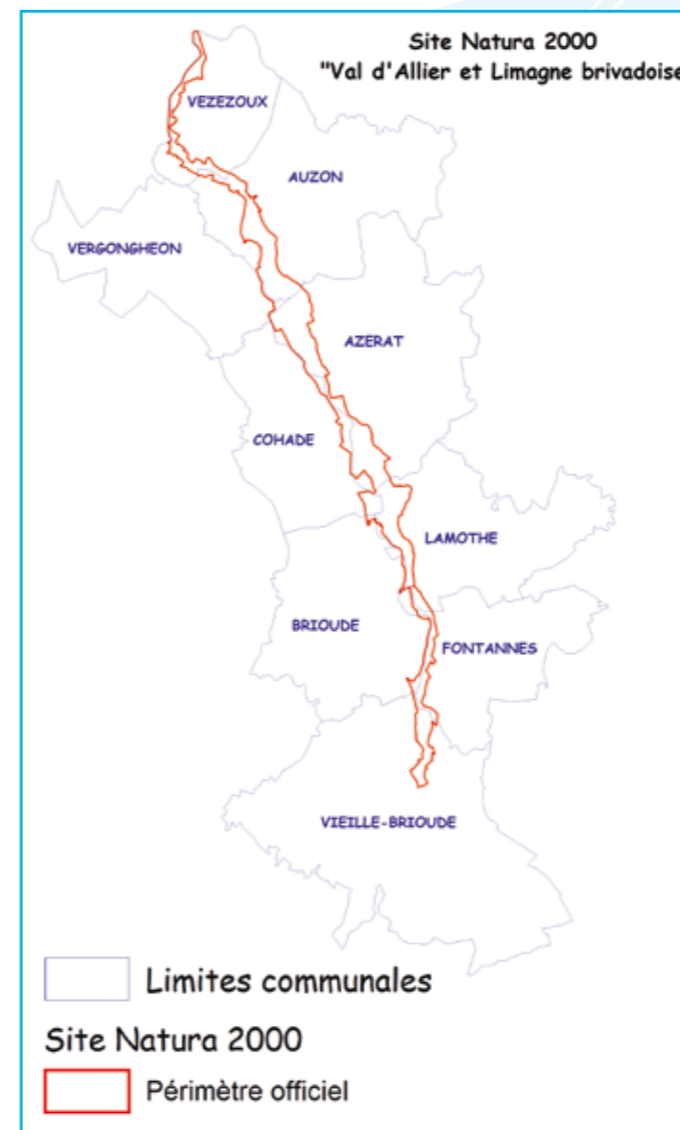
## « Val d'Allier et Limagne brivadoise »

### Un comité de pilotage pour orienter la gestion du site

Le comité de pilotage du site est composé de représentants de l'État, des collectivités locales et territoriales, des activités socioprofessionnelles (agriculture, forêt...) des activités de loisirs (chasse, pêche, tourisme) et des associations liées à l'environnement. Chaque année, le comité de pilotage du site se réunit afin de faire le point sur les actions en cours et à venir. C'est également l'occasion de faire part d'interrogations ou de propositions concernant la gestion du site, tout en mettant en relation les différentes activités humaines.



Plage de dépôt sur le même méandre des Granges



### Le site Natura 2000 « Val d'Allier et Limagne brivadoise » en quelques mots

Structure porteuse : SMAT du Haut-Allier  
Nombre de communes concernées : 9  
Surface du site : 747 ha  
Validation du Document d'objectifs : 27/11/2008  
Habitats naturels d'intérêt communautaire : 272 ha (40,3 %)

### Le mot du Président

L'Allier, une des dernières rivières sauvages de France, représente un patrimoine naturel exceptionnel pour notre territoire. De l'emblématique Saumon atlantique aux plus discrètes chauves-souris, en passant par l'avifaune et de remarquables milieux alluviaux, la biodiversité n'a pas de frontières entre l'eau, les airs et la terre. Ce patrimoine reste fragile, c'est pourquoi un site Natura 2000 « Val d'Allier et Limagne brivadoise » a été mis en place sur 23 km du linéaire de notre rivière. C'est pour agir ensemble et garantir la transmission d'un patrimoine naturel en bon état que la démarche propose des mesures de gestion adaptées aux activités humaines présentes sur le site. Cette lettre vous fera découvrir les principaux enjeux du site, et comment agir pour préserver cette biodiversité exceptionnelle. Bonne lecture à tous !

**Jean-Noël LHÉRITIER,**  
Conseiller général, Président du comité de pilotage du site « Val d'Allier et Limagne brivadoise »

### Petit glossaire

#### Habitat ou espèce d'intérêt communautaire

Qui présente un intérêt avéré en termes de biodiversité, et qui est inscrit dans les annexes 1 et 2 de la directive européenne « Habitats-faune-flore ».

#### Eutrophisation

Apport excessif de nutriments (azote et phosphore notamment) sur un milieu, ce qui modifie la structure de la végétation en favorisant le développement de certaines espèces au détriment d'autres.

Pour toute interrogation,  
ou demande d'informations :

SMAT du Haut-Allier  
42, avenue Victor Hugo  
43300 Langeac  
Tél. : 04 71 77 28 30  
Fax : 04 71 77 19 14

Site Internet :  
[www.smat-haut-allier.com](http://www.smat-haut-allier.com)  
Mail : [d.olagnol@haut-allier.com](mailto:d.olagnol@haut-allier.com)



# Pourquoi un site Natura 2000

sur ce secteur ?

## Des habitats naturels aux espèces d'intérêt communautaire

Le site « Val d'Allier et Limagne brivadoise » abrite pas moins de 12 habitats naturels d'intérêt communautaire\*, l'un d'entre eux étant prioritaire au sens de la directive européenne. Les différents milieux que l'on retrouve sur le site sont des milieux forestiers, des milieux agricoles (pelouses, prairies) et aquatiques. 17 espèces d'intérêt communautaire sont inventoriées : libellules, mammifères, poissons, chauves-souris, insectes et amphibiens forment un cortège diversifié tout au long du cours de l'Allier. La survie de ces espèces dépend étroitement du bon état de conservation des milieux naturels, qui dépend des activités humaines environnantes.

### Les chauves-souris

Quatre espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire ont été recensées sur le site. Les alternances de forêts, lisières, clairières, haies représentent des conditions optimales pour la vie de ces animaux, en particulier pour la chasse aux insectes.

Le cycle de vie des chauves-souris suit de près le rythme des saisons :

Rythme biologique au minimum, hibernation dans des gîtes hors-gel	<b>Période de transit</b> Autofécondation des femelles, reprise de poids, chasse très active
<b>Hiver</b> <b>Automne</b>	<b>Printemps</b> <b>Été</b>
<b>Période de transit</b> Accouplement, reprise de poids, chasse très active pour préparer l'hibernation	Les femelles sont groupées en colonies de mise bas. Les mâles chassent en solitaire ou en petits groupes

Source : Chauves-Souris Auvergne

Lucane cerf-volant



Photo : M. Bircha/Biotopie

### À quoi ressemble une chauve-souris ?

Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum)



Photo : D. Richin/Biotopie

Barbastelle (Barbastella barbastellus)



Photo : J. Tienhard/Biotopie

Murin à oreilles échancrées (Myotis emarginatus)



Photo : V. Rufray/Biotopie

### Des espèces liées aux cours d'eau

Le Saumon atlantique (*Salmo salar*) et la Lamproie marine (*Petromyzon marinus*) sont deux poissons dont la protection est intimement liée à la qualité des cours d'eau. La qualité physico-chimique de l'eau est une condition absolue pour assurer le développement des jeunes poissons, et la qualité du lit de ces cours d'eau doit pouvoir induire des conditions favorables à la reproduction (notamment l'installation de frayères).

Saumon atlantique



Photo : B. Adam/Biotopie

Lamproie marine



Photo : F. Melky/Biotopie

Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale)

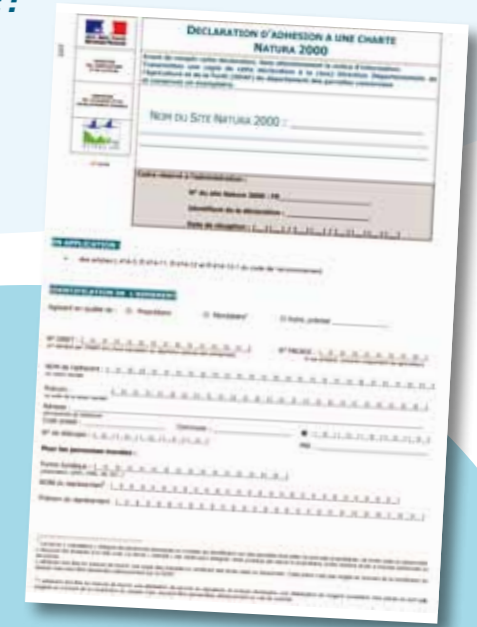


Photo : T. Menut/Biotopie

Plusieurs insectes intéressants sont présents sur le site, notamment aux abords directs de la rivière. Plusieurs espèces de libellules en voie de disparition ont été recensées (dont certaines n'ont pas été revues lors des derniers inventaires). Leurs milieux de vie se situent en bordure directe de l'Allier, et dans toutes les zones humides. Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) apprécie particulièrement les bois en déperissement, et semble présent sur tout le linéaire du site.

# La contractualisation : un engagement volontaire pour préserver la biodiversité

La démarche Natura 2000 est basée sur le volontariat, dont l'outil est la contractualisation avec les propriétaires et gestionnaires de terrains présentant un ou plusieurs enjeux autour de la biodiversité. Plusieurs modes de contractualisation existent :



### La charte Natura 2000

Toute personne ayant des droits sur une parcelle cadastrale incluse dans un site Natura 2000 peut la signer. Par une série d'engagements au maintien de bonnes pratiques, sans entraîner de surcoût, elle certifie que le signataire adhère à la démarche, en contrepartie d'une exonération de la Taxe sur le foncier non bâti pour le propriétaire.

Il suffit de remplir un **formulaire** (voir ci-contre), de joindre les pièces demandées et d'envoyer le tout à la Direction Départementale des Territoires (contacter préalablement la structure animatrice).

### Les Contrats agricoles (Mesures agro-environnementales territorialisées ou MAET)

Ils peuvent être engagés par des agriculteurs, sur des surfaces déclarées au titre de la Politique Agricole Commune (PAC). Ces surfaces doivent présenter un enjeu écologique lié aux habitats naturels ou espèces d'intérêt communautaire. L'agriculteur signataire est indemnisé en fonction des surfaces contractualisées, en compensation des pertes induites par l'application d'un cahier des charges. Ces engagements peuvent être contrôlés sur le terrain !

### Exemple d'une mesure agricole sur le site : « Absence de fertilisation des prairies pâturées »

Respect des engagements PHAE 2 (Prime herbagère agro-environnementale)	76 euros/ha/an
Remise en état et nettoyage des parcelles après inondation	33 euros/ha/an
Absence totale de fertilisation minérale et organique	135 euros/ha/an
<b>TOTAL MAET</b>	<b>244 euros/ha/an</b>

L'apport de nutriments sur des pelouses ou prairies entraîne une domination des plantes dites « nitrophiles » (qui aiment l'azote), ce qui réduit la diversité floristique. La mesure ici présentée, contractualisée de manière volontaire (plus de 29 hectares engagés sur le site), limite fortement l'**eutrophisation**\* sur les prairies de pâture. Cela permet ainsi de maintenir une importante variété floristique, qui elle-même garantit une grande variété d'insectes et ainsi le maintien des chauves-souris.



Les pelouses sèches alluviales sont des habitats naturels que l'on trouve sur des sols maigres et séchants en bordure de rivière. Elles abritent une grande variété floristique mais restent fragiles, et ont tendance à disparaître soit avec l'intensification des pratiques, soit avec la déprise agricole, d'où l'enjeu du maintien d'une agriculture équilibrée sur le site.

### Les autres contrats Natura 2000

Ces contrats compensent le surcoût induit par la mise en place d'un équipement ou d'une gestion visant à protéger des habitats naturels ou espèces d'intérêt communautaire. Ils peuvent être mis en place sur des terrains à couvert boisé (cas des contrats forestiers), ou sur des terrains non déclarés à la PAC et non couverts par de la forêt (cas des contrats « ni-agricoles-ni-forestiers »).